

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 002-10265/21/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Ecole Centrale Marseille pour le projet de plateforme de Caractérisation et d'Essais en Mécanique, Energie et Acoustique (CEMEA) - Opération CPER 2015-2020

MET 21/19982/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du CPER 2015-2020 – volet ESR, la Métropole a acté sa participation au financement du projet CEMEA porté par l'Ecole Centrale Marseille, en partenariat avec AMU et le CNRS. Ce projet a pour objectif de développer une plateforme de moyens d'essais et de caractérisation en mécanique, énergie et acoustique, au sein de la Fédération de Recherche Fabri de Peiresc.

Située sur le site de Château-Gombert, la Fédération de Recherche Fabri de Peiresc regroupe l'Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre (IRPHE), l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI), le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA) et le Laboratoire de Mécanique Modélisation et Procédés Propres (M2P2) sous les tutelles de l'Ecole Centrale Marseille, d'Aix Marseille Université et du CNRS.

Cette plateforme permettra de renforcer et de développer des grands moyens d'essais d'ores et déjà présents sur le site du Technopôle de Château-Gombert. En effet, la problématique scientifique au cœur du projet est centrée sur la mécanique des fluides, la combustion, l'acoustique et la thermique.

La participation de la Métropole à ce projet est de 0,5M€ pour un montant d'investissement estimé à 2,385M€, soit 20,96%, dont 0,25M€ ont été versés.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 08 octobre 2021

Le présent rapport propose d'établir un avenant afin de pouvoir solder l'opération qui arrive à son terme. Cet avenant vise ainsi à mettre en conformité la convention initiale avec le règlement budgétaire et financier de la Métropole en précisant le coût global du projet, le taux de participation de la Métropole et les modalités de versement du solde.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 015-9117/20/CM du 17 décembre 2020 portant approbation du Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2021 et des Etats Spéciaux de Territoire ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- La délibération n° HN 083-126/16/CT du 24 juin 2016 relative à l'attribution d'une subvention à Centrale Marseille pour le projet de plateforme de Caractérisation et d'Essais en Mécanique, Energie et Acoustique (CEMEA), dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de modifier la convention pour procéder au versement du solde de la subvention attribuée.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention établie entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'Ecole Centrale Marseille, représentée par sa Directrice Madame Carole Deumié, portant sur le projet de plateforme de Caractérisation et d'Essais en Mécanique, Energie et Acoustique (CEMEA) et relatif à la modification des articles 2 et 3 de la convention initiale.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer le présent avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2021, en section d'Investissement : sous politique B360 – nature 204182 – fonction 67 – opération 2015112605.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE